



## Communication téléphonique

-----  
Par Miky22

Bonsoir,

Pour multiples raisons, j'ai bloqué la mère de mes filles sur mon téléphone et ma boîte mail et sur un courrier je lui ai notifié que les échanges ce ferai par courrier en recommandé pour garder une trace.

Elle ne l'entendant pas de cette oreille aujourd'hui contre mon gré, elle utilise le téléphone de ma fille dont je suis le propriétaire de la ligne. Ai je le droit d'exiger de lui interdire d'utiliser le téléphone de ma fille pour me parler alors qui j'y m'oppose ?

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Comment fait-elle pour vous obliger à répondre à son appel sur le tel de votre fille ?

Il suffit de refuser de prendre l'appel et c'est tout.

-----  
Par Miky22

Elle utilise les SMS et le soucis, c'est que je sais pas si c'est elle pu ma fille.

-----  
Par kang74

Bonjour

Les parents peuvent utiliser les biens des enfants .

Par de là, laisser le telephone sonner pour avoir le répondeur ou raccrochez si c'est votre ex .

Rappelle lui par écrit que pour apaiser la communication , vous ne désirez que ds contacts écrits et qu'utiliser le téléphone de votre enfant pour continuer à vous harceler n'est pas à son honneur .

Il faut parfois un peu de temps pour que ce cela soit en place ...

Je ne sais pas quel age a votre fille mais il y a d'autres modes de communication possible de son age que celle peut verrouiller ...